

DEKRA Industrial SAS – Pôle Environnement et Santé Est  
5 rue Alfred Kastler– 67540 OSTWALD  
T. 03 88 77 78 17 - F. 03 88 77 78 54  
Responsables du dossier : Grégory PONT – Nathalie TRINEL  
E-mail : [gregory.pont@dekra.com](mailto:gregory.pont@dekra.com) / [nathalie.trinel@dekra.com](mailto:nathalie.trinel@dekra.com)



**ABATTOIR DU PAYS DE SARREGUEMINES  
BELLIVO S.A  
SARREGUEMINES (57)**

**DEKRA  
Industrial SAS**



[www.dekra-industrial.fr](http://www.dekra-industrial.fr)

**PIECE N°2**  
**RESUMES NON TECHNIQUES**

---

**Dossier de demande d'autorisation  
Extension à 23 000 t**

*Référence n°*: 5247742A\_v2

*Date* : 4 octobre 2018

# RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

## PRÉSENTATION DU PROJET

---

### Description du projet

La société des ABATTOIR DU PAYS DE SARREGUEMINES exploite un abattoir d'animaux de boucherie (bovins et ovins) et de découpe de viandes.

La société souhaite augmenter la capacité d'abattage de 7 000 à 23 000 tonnes par an. La capacité de découpe et conditionnement de l'unité de transformation sera de 23 000 tonnes par an.

### Situation

Le site est sur la zone industrielle du Grand bois de la commune de SARREGUEMINES à 2,5 km de la frontière Allemande.

La parcelle se situe dans le prolongement de la rue Guillaume SCHOETTKE au lieu-dit KUHTRAENKE à l'Est de SARREGUEMINES. Le projet est implanté suivant l'axe NO-SE du terrain dont la superficie est d'environ 60 000 m<sup>2</sup>.

## ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

---

### Géologie, stabilité des sols et ressource en eau

La commune de Sarreguemines repose sur deux zones géologiques, à l'ouest le pays du Keuper constitué principalement de marne et au nord et à l'est de la Sarre, la région du Muschelkalk constituée de roche sédimentaire beaucoup plus riche en calcaire et qui constitue l'élément déterminant du plateau Lorrain.

Sarreguemines appartient au bassin versant de la Sarre, qui est un affluent de la Moselle et un sous-affluent du Rhin.

Le réseau hydrographique est dense sur la commune et peut provoquer des inondations par submersion lors de fortes précipitations.

Les cours d'eau peuvent être soumis à des pollutions extérieures de différentes origines (agricoles, industrielles et domestiques).

La Sarre et ses affluents sont réglementés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des programmes de mesures du bassin Rhin-Meuse 2016-2021.

Les sols présentent une faible sensibilité au phénomène de retrait-gonflement des argiles.

De nombreux captages sont localisés sur la commune de Sarreguemines. Le site de la société ABATTOIR DES PAYS DE SARREGUEMINES SAS est implanté au sein de la zone du plan de protection élargi régi par l'Arrêté Préfectoral du 5 février 1999.

### Situation environnementale

Le site n'est concerné par aucun arrêté de biotope, aucun périmètre de réserve naturelle ou autre réserve, ni de zones de protection spéciale. Il est localisé en dehors de toute ZNIEFF et en dehors de périmètre du réseau NATURA 2000 ou ZICO.

L'étude d'incidence NATURA 2000 a conclu que le projet n'affecte aucun objectif de conservation d'un site Natura 2000 situé à proximité.

Le site étudié n'a pas d'emprise sur un site classé et inscrit.

Le site est implanté au sein d'une zone industrielle, à proximité immédiate de nombreuses voies routières.

### Environnement humain

Le projet est compatible avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sarreguemines comme présenté dans le dossier. Les ICPE sont admises dans cette zone à vocation industrielle.

Les 1ères habitations sont à 1,4 km au nord-ouest du site.

L'Etablissement Recevant du Public (ERP) le plus proche est le Centre Hospitalier Général situé à 1,5 km au sud-ouest de l'abattoir.

## Synthèse des enjeux environnementaux

### Légende :

0	Indifférent	
★	Enjeu faible	
★★	Enjeu moyen	
★★★	Enjeu fort	
<hr/>		
<b>Géologie</b>	Complexe de limons argileux	★
<b>Eaux de surface</b>	Présence de la Sarre affluent de la Moselle à 2,5 km à l'ouest, rejet final des eaux pluviales du site.	★★
<b>Eaux souterraines</b>	Au niveau de Sarreguemines, présence d'entités hydrogéologiques sédimentaires à parties libre et captives. Les calcaires du Muschelkalk présents au niveau de Sarreguemines présentent une vulnérabilité importante liée au caractère karstique et fissuré du réservoir.	★★
<b>Alimentation en eau potable</b>	Projet inclus dans un périmètre de protection éloigné de captage	★
<b>Risque de mouvements de terrains</b>	Site classé en zone d'aléa faible au phénomène de retrait-gonflement des argiles	★
<b>Risque d'inondation</b>	La commune de Sarreguemines est soumise au risque inondation mais le site se localise hors zone inondable	0
<b>Vents dominants</b>	Les vents dominants sont de secteur ENE et les 1ères habitations sont situées au Nord-ouest.	0
<b>Habitat &amp; flore / Faune</b>	Site implanté au sein d'une zone industrielle, à proximité immédiate de nombreuses voies routières et localisé en dehors de toute ZNIEFF et en dehors de périmètre du réseau NATURA 2000 ou ZICO.	0
<b>Natura 2000</b>	Sites éloignés – Aucune incidence	0
<b>Paysage</b>	Faible intérêt paysager, perception visuelle limitée	0
<b>Activités économiques</b>	Secteur concerné par les activités économiques	0
<b>Tourisme et loisirs</b>	Absence de site touristique à proximité ;	0
<b>Trafic et accès</b>	Le trafic prévu passe par des axes prioritaires et chargés dans la commune de Sarreguemines	★★
<b>Emissions lumineuses</b>	Absence de zone à caractère résidentiel à proximité Absence de densité importante de population à proximité	0
<b>Bruit</b>	Absence de zone à caractère résidentiel à proximité Absence de densité importante de population à proximité.	0
<b>Qualité de l'air</b>	Objectif de qualité de l'air respecté (décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air)	0
<b>Patrimoine culturel</b>	Le projet se situe en dehors de périmètres de protection du patrimoine culturel ; pas de covisibilité avec un site ou monument protégé.	0
	Pas de secteur avec prescriptions de fouilles au sein du périmètre de l'étude d'impact.	0

## RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ÉTÉ RETENU

---

Le site de Sarreguemines répond bien géographiquement à la demande locale et régionale du Nord de la Lorraine et en particulier avec l'objectif de se substituer à l'ancien abattoir de centre-ville. La demande croissant d'année en année, un aménagement des installations existantes en centre-ville s'avérant impossible, la création de ce site et sa montée en capacité se justifient.

La transformation des produits carnés est réalisée sur le même site dans des conditions sanitaires optimum tout en minimisant les impacts des transports et en réduisant la consommation d'énergie.

## IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ASSOCIEES

---

### Gestion des rejets aqueux

La problématique principale pour un abattoir est celle des rejets liquides issus des installations de process et dans une moindre mesure des eaux pluviales et domestiques.

Les réseaux de collecte du site de l'abattoir du Pays de Sarreguemines sont de type séparatif, et permettent de distinguer sans jamais les mélanger, les flux suivants :

#### Eaux pluviales de voiries et de toitures

Les eaux pluviales sont renvoyées vers un bassin de rétention de 3 600 m<sup>3</sup> dimensionné sur la base d'une pluie décennale de période intense 5 mn et pour un débit de fuite de 140 l/s.

En sortie de bassin, les eaux pluviales rejoignent le réseau communal des eaux pluviales qui chemine rue Durlach et dont le rejet s'effectue à la Sarre.

#### Eaux usées sanitaires

Les eaux usées sanitaires sont renvoyées vers le réseau public d'assainissement qui renvoie les eaux vers la station d'épuration de Sarreguemines.

Des travaux sont prévus pour éviter l'arrivée d'effluents agricoles dans le réseau eaux usées et donc dans la station de prétraitement. En effet, un bassin déboureur / dégraisseur circulaire d'un volume utile de 35 m<sup>3</sup> sera aménagé pour collecter à la fois les eaux de lavage de la bouverie et de la compostière.

Cet équipement sera positionné sur le réseau eaux usées mais sera totalement déconnecté du réseau aval, et donc déconnecté de la station de prétraitement.

La vidange du bassin sera assurée par aspiration du puisard central via une colonne d'aspiration centrale et les déchets seront transportés et envoyés vers une filière adaptée agréée.

#### Eaux usées industrielles

Les eaux usées industrielles transitent par une station de prétraitement avant de rejoindre la station d'épuration de Sarreguemines.

La station de prétraitement et la station d'épuration sont propriétés de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Afin de respecter les objectifs de rejet dans le réseau unitaire de la CASC et de respecter les objectifs de rejet fixés à l'article 28 de l'arrêté du 30/04/04 modifié par l'arrêté du 24/08/2017, il est nécessaire de prévoir une filière de prétraitement capable de traiter entre 70 et 75 % de la pollution carbonée issue de l'abattage de 23 000 tonnes de carcasse par an.

Pour ce faire, il est prévu de réhabiliter la station de prétraitement, en réhabilitant les ouvrages/équipements devenus obsolètes et en remplaçant le dégraisseur aéré d'origine par un aéroflottateur plus moderne, tout en remettant en service le bassin tampon de 200 m<sup>3</sup>, afin de réguler au mieux le débit d'entrée.

**La solution de réhabilitation retenue permettra, sur la base des hypothèses prises, de reprendre les volumes et la charge de pollution supplémentaire apportée par le projet de l'abattoir (projet à 23 000 tonnes par an et installation de prétraitement du site réhabilitée), et ceci sans aucun déversement dans le milieu.**

### Gestion des déchets

L'abattoir produit les déchets suivants :

- Du sang (d'équarrissage) qui sera récupéré dans un réseau séparatif et stocké dans des citernes réfrigérées fermées ;
- Des lisiers pâteux et des fumiers pailleux qui sont transférés vers la fumière au nord du site ;
- Des matières stercoraires acheminées vers la fumière ;
- Des jus de presse des matières précédentes collectés et acheminés vers la station de prétraitement des eaux usées ;
- Des déchets solides (os, suifs, soies, divers) stockés dans différent locaux réfrigérés fermés sur l'extérieur enlevés par l'équarisseur ;
- Les graisses et hydrocarbures des déshuileurs débourbeurs ;
- Des déchets de papiers, carton, chiffons, souillés et autres déchets d'emballage ;
- Des déchets de papiers cartons non souillés ;
- Des huiles usagées ;
- Des emballages vides de produit dangereux.

Des conventions et des contrats sont signés avec les entreprises de transport et d'élimination des DIB, des déchets dangereux et des déchets à risques.

Il est prévu de traiter les déchets par les filières appropriées en privilégiant le recyclage ou la valorisation matière.

**Cette politique déchets est tout à fait dans l'esprit de la réglementation qui demande aux industriels si possible de faire appel à des technologies propre (niveau 0 de traitement) ou sinon d'essayer au maximum de valoriser ou recycler les sous-produits de fabrication (niveau 1 de traitement).**

### Nuisances sonores et trafic

Les sources potentielles de bruit sont liées à la circulation des bétailières, aux livraisons du bétail, au fonctionnement des groupes froids, aux compresseurs d'ammoniac et à la circulation et au chargement des camions frigorifiques.

Une campagne de mesures de bruit effectuée de jour et de nuit a montré que les nuisances sonores des activités internes de l'entreprise sont conformes aux exigences réglementaires.

Une attention particulière sera néanmoins portée sur le bruit de moteurs de camions afin que les véhicules stationnés sur le site coupent le fonctionnement des moteurs pour limiter au maximum le bruit lors de leur stationnement sur site.

De même, la société veillera à ce que les portes d'accès des locaux qui sont sources de bruit restent fermées durant les heures d'activité.

Le nombre de camions et de bétailières circulant est estimé à une 20aine par jour soit environ 1 % des véhicules sur la D662 et 3,5% sur la D33B qui sont les voies principales qui permettent l'accès au site.

**D'après ces données, le trafic généré par le site étudié n'apparaît donc pas de nature à engendrer une gêne sonore pour les riverains les plus proches, supplémentaire à celle générée par le trafic habituel au sein de la Zone industrielle. De plus, des consignes de prudence seront données au chauffeur circulant sur la voie publique.**

# RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

## PRÉSENTATION DU PROJET

---

### Description du projet

La société des ABATTOIR DU PAYS DE SARREGUEMINES exploite un abattoir d'animaux de boucherie (bovins et ovins) et de découpe de viandes.

La société souhaite augmenter la capacité d'abattage de 7 000 à 23 000 tonnes par an. La capacité de découpe et conditionnement de l'unité de transformation sera de 23 000 tonnes par an.

### Situation

Le site est sur la zone industrielle du Grand bois de la commune de SARREGUEMINES à 2,5 km de la frontière Allemande.

La parcelle se situe dans le prolongement de la rue Guillaume SCHOETTKE au lieu-dit KUHTRAEENKE à l'Est de SARREGUEMINES. Le projet est implanté suivant l'axe NO-SE du terrain dont la superficie est d'environ 60 000 m<sup>2</sup>.

## IDENTIFICATION ET CARACTERISATION DES POTENTIELS DE DANGERS

---

### Menaces d'origine naturelle

Les sols présentent une faible sensibilité au phénomène de retrait-gonflement des argiles.

La commune de Sarreguemines est soumise au risque inondation mais le site se localise hors zone inondable.

La commune de Sarreguemines se situe en zone de sismicité modérée 3 impliquant le respect de règles de construction parasismique.

La commune de Sarreguemines ne se situe pas en zone à risque de feux de forêts.

### Menaces d'origine autre que naturelle

Une intrusion potentielle dans l'enceinte de l'installation est à considérer parmi les risques. Néanmoins, en dehors des périodes d'activité impliquant la présence du personnel, les accès sont fermés et le site est ceinturé par une clôture métallique.

La commune de Sarreguemines est soumise au risque de transport de matières dangereuses. Néanmoins, la distance des installations par rapport aux zones de circulation ne semble a priori pas générer de menace importante liée au trafic de matières dangereuses.

Le site se trouve dans une zone industrielle. A proximité immédiate du site, il n'y a pas d'installation SEVESO seuil haut et bas en cours d'exploitation.



## Evaluation des risques

L'analyse des risques a été réalisée en 2 phases :

- **Phase 1 : Evaluation préliminaire des risques (E.P.R.)**

Elle a pour objectif principal de rechercher les sources de dangers et les risques liés aux produits et aux installations.

Cette phase a conclu que les risques liés aux risques naturels, aux activités des entreprises industrielles voisines et aux transports sont maîtrisés.

En ce qui concerne les Risques associés aux produits, aux équipements et à l'exploitation, l'évaluation a conclu à la nécessité d'étudier les risques suivants :

Sous-ensemble à étudier	Nature du risque
Local de stockage des produits de nettoyage	Pollution du milieu Intoxication, émanation de vapeurs toxiques
Local de stockage des emballages	Incendie

- **Phase 2 : Etude détaillée de réduction des risques (E.D.R.)**

Pour chaque sous-ensemble, les défaillances analysées correspondent aux dangers génériques de chaque équipement ou installation, mis en évidence dans l'analyse préliminaire des risques.

**En tenant compte des barrières préventives et protectrices mises en place, les scénarios étudiés ont été cotés en gravité « sérieux » mais d'occurrence « très improbable » et donc classés en « risque mineur ».**

## Mesures organisationnelles et humaines

Toutes les mesures sont prises pour prévenir les risques (de pollution des eaux, d'explosion, mais aussi d'incendie) et de limiter leurs conséquences.

- Formation du personnel,
- Mise en place de plans internes d'intervention et d'évacuation, de procédures de sécurité
- Alarmes,
- Désenfumage, issues de secours
- Détection de fumées,
- Moyens de lutte adaptés et vérifiés: extincteurs, poteaux incendie
- Si besoin, intervention du SDIS de Sarreguemines